N. 17. TOME Ier 1ère ANNÉE VENDREDI 21 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 mois

Varsovie: R.-ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



VARSOVIE, 21 *Janvier.*

(Suite de l'article d'hier)

Un Monsieur et une Dame, est un charmant petit vaudeville où il n'y a que trois personnages. Le monsieur la dame et une aubergiste. La scène se passe dans une auberge du Berry, auberge de rouliers qui n'a pour les voyageurs qu'une chambre et un lit.

Au lever du rideau, cette chambre unique est occupée par une dame qui, pour se dérober aux importunités d'un galant qui l'obsède, se décide à partir précipitamment et sort pour monter dans une diligence attendue d'un moment à l'autre.

Sur ces entrefaites, arrive un voyageur qu'une patache, horrible véhicule dont Dieu vous préserve si vous allez un jour en France, qu'une patache, disons-nous, a jeté, tout brisé, tout rompu, dans l'auberge en question. On l'installe dans la chambre. Mais, il n'y est pas plutôt entré que la dame, qui n'a pas trouvé de place dans la diligence, revient et reprend possession du logis. Elle est un peu étonnée d'y voir un Monsieur, qu'elle ne connaît pas, mais elle pense que cet étranger ne tardera pas à se retirer. Erreur! Le Monsieur agit comme on en agit en voyage, c'est-à-dire, sans façon; la dame se scandalise: — Monsieur!... Madame!.. Je suis chez moi... — Et moi aussi... On se dit quelques mots piquants, puis on finit par s'expliquer, par rire de l'aventure et partager le souper. Après le souper, le situation devient des plus embarrassantes, pour la dame surtout; les tribulations naissent en foule. Bref, la dame qui est veuve et qui, par esprit d'indépendance, ne voulait pas se remarier, reconnaît qu'une femme a besoin d'un protecteur dans la vie, et elle offre sa main au Monsieur qui l'accepte avec joie et reconnaissance.

Ce vaudeville plein de gaîté et de saillies piquantes, a été joué par Mr. et Me Armand avec une verve et un naturel qui se sont soutenus d'un bout de la pièce à l'autre. Mr Armand est d'un physique agréable, ses manières sont aisées, élégantes, sa diction parfaite, et nous croyons pouvoir dire que cet artiste a plu généralement au public. Rappelé après la chûte du rideau, il a reparu conduisant Me Armand par la main. Tous les deux ont été vivement applaudis.

Me Minard qui remplissait le rôle de l'aubergiste, aura plu particulièrement aux personnes qui ont voyagé en France. C'est bien là le type de ces aubergistes de province, belles parleuses, bonnes

calculatrices, en même tems bonnes femmes, qui écorchent le riche sans-doute, mais dont le foyer a toujours une place pour le voyageur maltraité de la fortune.

Nous ne terminerons pas sans parler des artistes polonais qui ont dignement soutenu le parallèle avec leurs confrères de Paris. M. Zolkowski a été admirable de naturel et de bon comique. Aussi a-t-il été rappelé deux fois par un public, juste appréciateur de son talent.

PARTIE POLITIQUE.

Paris 11 *Janvier*. Dans le projet d'adresse de la cour des pairs, on remarque encore les deux passages suivants: »Nous examinerons avec intérêt le projet de loi que V. M. nous annoncé pour l'établissement d'un grand système de chemin de fer. La chambre des pairs sait que la facilité et la promptitude des rapports entre les diverses parties du royaume, sont des moyens de force et de richesse.«

»Sire, il n'est que trop vrai, de criminelles menées, des attentats audacieux toujours déconcertés par la Providence, mais toujours renaissans, entravent encore l'essor de la France et sa puissante activité; ils retardent les bienfaits de cette liberté conquise au prix de tant de travaux et de périls. Cependant l'action lente, mais certaine de la justice, la stricte exécution des lois, le concours et l'union des grands pouvoirs de l'état, le zèle de tous les bons citoyens, maintiendront intact le dépôt sacré de l'ordre et des libertés publiques.«

Après la lecture du projet d'adresse, les débats se sont ouverts à la cour des Pairs. Le premier qui a pris la parole, a été le Prince de la Moskowa, fils du maréchal Ney. Il a critiqué fortement la convention du 13 Juillet, et dit qu'il ne comprenait pas comment le ministère pouvait se vanter d'un traité dont les résultats étaient nuls. Le cabinet du 29 Octobre, selon lui, aurait dû persévérer dans le système d'isolement, le seul qui convînt à la dignité de la France. Le marquis de Boissy parla ensuite en faveur du projet d'adresse, et ajouta qu'il partageait les espérances émises par la commission sur la durée de la paix, d'une paix honorable; il désapprouva seulement les ménagements que l'on gardait avec l'Espagne, qui reconnaissait si mal les services qu'on lui rendait. Il représenta Espartero comme prêt à s'emparer du trône, et s'oublia même jusqu'au point de lui donner l'épithète de *bourreau*. A ce mot, des murmures violents se firent entendre. M. Guizot invita l'orateur à rétracter des expressions indignes de la tribune d'où elles avaient été prononcées.

— M. de Boissy qui se refusait à faire la rétractation demandée, parlait encore au moment du départ de la poste.

(*Gazette d'Etat de Prusse*)

— La semaine passée, le ministère a invité de rechef le général Bugeaud à profiter de son congé de deux mois, en lui donnant l'assurance que la nomination du général Rumigny ne cachait aucun projet de rappel, et que ce dernier ne commanderait dans l'Algérie que par *intérim*. En attendant la réponse du général Bugeaud, M. de Rumigny continue de demeurer à l'hôtel du Pin, sans caractère officiel, et ne figurant dans le *Moniteur Algérien* que comme étant à la suite du commandant en chef.

— Le conseil général de l'agriculture a voté, dans sa dernière réunion, le maintien des droits d'importation sur les produits belges. Un membre ayant opiné pour que le gouvernement fût engagé à tout faire pour parvenir à conclure des traités de commerce avec les puissances étrangères, cette proposition a donné lieu à de longs débats, et a été rejetée à la majorité de 14 voix contre 12.

— Les gérants du *National* et de *la Gazette de France*, avaient été sommés de comparaître aujourd'hui devant

les assisses du département de la Seine. M. Delaroche gérant du *National*, avait demandé et obtenu, pour cause d'indisposition, la remise de l'affaire en ce qui le concernait ; mais celle de *la Gazette de France* a été retenue, malgré les vives réclamations de son gérant qui demandait que les causes ne fussent pas disjointes. M. Aubry Foucauld, gérant de *la Gazette*, ayant alors déclaré faire défaut, a été condamné à une année de prison et 4,000 f. d'amende.

— On assure que S. M. le Roi de Prusse a adressé une lettre autographe à S. M. le Roi Louis Philippe et au Duc d'Orléans, pour leur exprimer le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir se rendre à leur invitation et venir à Paris, lors de son retour de Londres.

— Quenisset, Just, Brazier et Colombier, sont toujours enfermés dans la prison politique du Petit-Luxembourg, où ils sont gardés avec la même surveillance qu'avant d'avoir reçu leur grâce. Il paraît que l'on compte encore leur faire subir plusieurs interrogatoires au sujet de leurs dernières révélations.

12 *Janvier*. — Mr. de Butenieff, arrivé depuis plusieurs jours à Paris, a visité avant hier en costume officiel, le ministre des affaires étrangères et les principaux membres du corps diplomatique. Il a eu aussi l'honneur d'être présenté à S. M. le roi Louis Philippe.

Ce soir, il y a grand bal au château et MM. de Butenieff, Kisseleff, ainsi que tous les membres de la légation russe, ont reçu des billets d'invitation.

(Gazette d'Etat de Prusse).

Un journal annonce qu'un des projets qui occupe le plus vivement Lord Aberdeen, est celui d'un remaniement complet du personnel des consulats. Un nombre considérable de nouveaux agents consulaires seraient dispersés sur les divers points du globe, qui, jusqu'ici, n'ont pas encore été exploités par le mercantilisme britannique ou qui, vû la négligence des agents, ne l'auraient été que d'une manière imparfaite. L'organisation du corps consulaire subirait d'assez importantes modifications. Le cabinet anglais espère ouvrir par ce moyen de nouveaux débouchés à l'industrie nationale.

DROIT DE VISITE, MARITIME.

(Suite.)

En temps de guerre, la mer, dans toute son étendue, étant le champ de bataille, tout ce qui est rencontré sous pavillon ennemi devient de bonne prise.

Nous sommes loin de prétendre que ce droit des gens soit irréprochable. Dans la guerre continentale, les propriétés particulières sont mises hors de cause, on ne s'en prend qu'à la fortune de l'état. Il importe cependant de ne pas perdre de vue deux raisons qui expliquent, si elles ne le justifient pas complétement, le droit de prise maritime. Nous avons énoncé la première en disant que, dans toute son étendue, la mer est le champ de bataille ; or, on sait que sur terre, on ne se fait aucun scrupule de détruire la propriété particulière, quand les armées se choquent et se disputent le terrain. Ce qui est exception sur terre, a été érigé sur mer en règle générale. La seconde des raisons que nous voulons dire, offre quelque chose de plus saisissant et de plus grave.

Le métier de marin ne s'apprend pas en quelques mois, il faut à une marine militaire, une marine marchande pour se recruter; donc en saisissant les navires du commerce, on affaiblit la marine de guerre ; donc on use du droit de défense. Cela soit dit toutefois sans engager notre opinion sur le droit de prise, qui doit être profondément modifié. Nous exposons le droit des gens, nous ne le faisons pas. Tout ce qui est rencontré sous pavillon ennemi peut être attaqué et pris. Voila la règle actuelle.

Le droit des neutres n'est pas moins clair, moins simple ; le pavillon neutre couvre la marchandise; le droit de

visite peut être exercé par les belligérans sur tous les bâtimens de commerce naviguant isolément; à l'égard des navires neutres convoyés par un bâtiment de l'état, l'officier commandant le convoi doit être cru sur parole quand il déclare qu'aucun des navires qu'il escorte ne porte de la contrebande de guerre. La difficulté est seulement de savoir ce qu'il faut entendre par ces mots: *contrebande de guerre*. Or la Grande-Bretagne leur donne une signification des plus larges, et prétend qu'en certaines circonstances, il n'est rien que l'on ne puisse considérer comme tel. Partant de ce principe, le conseil de l'amirauté anglaise a nié la maxime: que le pavillon couvrait la marchandise, et établi le droit absolu de visite maritime, afin de se convaincre si les vaisseaux des neutres ne contenaient point de contrebande ou une proprieté appartenant à une des parties belligérantes.

Aucune nation n'a consenti à se soumettre à cette nouvelle législation, quelques unes l'ont subie, il est vrai, mais en protestant, et les Etats-Unis, malgré les profits qu'ils tiraient de leur soumission aux ordres du conseil de l'amirauté anglaise, les ont enfin repoussés par les armes, dans cette guerre trop peu connue, de 1812 à 1815, dans laquelle leur jeune marine a victorieusement lutté contre la redoutable flotte de leur ancienne métropole. Le droit des neutres, quoique souvent attaqué, est demeuré incontestable. (*la fin à demain*).

Londres, 7 *Janvier*. — On lit dans le *Morning-Herald*: Nous tenons d'une source digne de foi, que le roi de Prusse arrivera le 20 courant. Buckingham-Palace et Windsor-Castle lui serviront de résidence, pendant son séjour en Angleterre, car il est l'hôte de la Reine. Quand S. M. débarquera à Woolwich, elle sera escortée par un escadron de la garde royale jusqu'à Buckingham-Palace, où déjà ses appartemens sont préparés.

— Suivant le rapport présenté sur la situation de la banque d'Angleterre pendant les 12 dernières semaines, l'actif de cet établissement se montait à 27,459,000 livres sterlings; le passif à 24,580,000; la réserve en espèces à 4,779,000.

— Le comité institué pour l'érection d'une statue équestre en l'honneur du duc de Wellington, a décidé que cette statue, commencée par le statuaire Chantrey qui vient de mourir, serait achevée par d'autres artistes et érigée en face de la nouvelle bourse royale.

Madrid, 3 *Janvier*. La commission de l'adresse s'est réunie hier dans les salons de M. Olozaga, son président, Les commissaires sont parfaitement d'accord sur la plupart des paragraphes. La conduite du gouvernement à Barcelone doit encourir un blâme peu rigoureux; un grand nombre d'améliorations proposées par le gouvernement recevront l'approbation de la commission. Il est un seul paragraphe dont la rédaction n'est pas encore définitivement adoptée, c'est celui qui a rapport aux événemens d'octobre dernier. La commission ne rédigera pas le paragraphe sans avoir entendu préalablement les explications du ministère, qui sera prié de se rendre demain dans le sein de la commission. L'adresse ne sera probablement présentée aux cortès que dans cinq ou six jours.

4 *J*. La chambre des députés reprend aujourd'hui ses travaux. Par suite de sa détermination bien arrêtée, trente sept députés qui ont accepté des emplois dans l'intervalle des sessions, seront soumis à la réélection; la conséquence naturelle de cette mesure sera encore une modification du chiffre de la majorité.

— L'ambassadeur anglais doit par ordre de son gouvernement, déclarer au cabinet espagnol, que l'Angleterre, tout en désirant entretenir des relations d'amitié avec l'Espagne, ne souffrira cependant, de sa part, aucune intervention, soit directe, soit indirecte, dans les affaires du Portugal.

Erratum: a la page 3e, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: droit maritime, *lisez* droit de visite maritime.

SPECTACLES.

Grand-Théâtre. — La grande dame (Wielka dama); Le fin mot (Dowcipne słówko); Ballet Stanislas et Sophie (Stach i Zoska).

Hier, dans la soirée, dégré de chaleur: 9; — *ce matin*: 2 *de froid*.